



n° 42 - Janvier 2024

Bulletin Municipal



2 MOT DU MAIRE

3 à 12 VIE COMMUNALE

13 à 14 SICTOM SUD ALLIER

15 à 16 TRAVAUX COMMUNAUX

17 à 20 ECOLE COMMUNALE

21 à 22 RETOUR SUR LE PASSÉ

23 à 24 ANIMATION COMMUNALE

25 à 37 ASSOCIATIONS

- Amicale Laïque
- Anciens combattants
- Biozat Tennis de table
- Sapeurs Pompiers
- Théâtre des 3 Roues
- Théâtre Enfants
- Club du 3^{ème} âge
- Chasse
- West Dance Story
- APE
- Comité des fêtes

NUMÉROS UTILES

38 ETAT CIVIL

TARIFS SALLE COMMUNALE

DE JANVIER À AOÛT 2024

OUVERT À TOUS

VENDREDI 12 JANVIER

Vœux du Maire,
Accueil des nouveaux Habitants
Municipalité

SAMEDI 13 JANVIER

Tri des noix
Municipalité

JEUDI 22 FEVRIER

Concours de belote
Club 3^{ème} âge

SAMEDI 27 FÉVRIER

Soirée costumée
Amicale Laïque / Théâtre enfants

DIMANCHE 3 MARS

Banquet
Société de Chasse

DIMANCHE 10 MARS

Spectacle Théâtre Enfants
Théâtre Enfants

SAMEDI 16 MARS

Soirée Irlandaise - Saint-Patrick
Comité des Fêtes

SAMEDI 23 MARS

Spectacle Théâtre Enfants
Théâtre Enfants

LUNDI 1^{ER} AVRIL

Chasse aux oeufs
Municipalité

SAMEDI 6 AVRIL

Soirée Années 80
Comité des Fêtes

SAMEDI 13 AVRIL

Concours de Belote
Société de Chasse

SAMEDI 20 & DIMANCHE 21 AVRIL

1^{er} marché de potiers (sous réserve)
Municipalité

MERCREDI 1^{ER} MAI

Repas des Aînés
Municipalité / Comité des Fêtes

JEUDI 2 MAI AU DIMANCHE 12 MAI

Festi'Théâtre
Théâtre des 3 Roues

SAMEDI 25 MAI

Spectacle & Kermesse de l'école
Ecole/APE

SAMEDI 1^{ER} JUIN

Bal Country – 10 ans de WDS
West Dance Story

DIMANCHE 30 JUIN

Méchoui
Société de Chasse

SAMEDI 6 JUILLET

Cyclo Parade
Théâtre Enfants

DIMANCHE 7 JUILLET

Brocante
Comité des Fêtes

SAMEDI 24 & DIMANCHE 25 AOÛT

Fête Patronale
Municipalité / Associations

.....
Responsable de la publication : Maire de Biozat **Conception et impression** : ebCréa. **Crédits photos** : associations et mairie de Biozat, G. Lévêque, J.M. Sabatier
Contact : Mairie de Biozat : tél. 04 70 56 54 97 mairie.biozat@orange.fr / www.commune-biozat.fr **Horaires d'ouverture** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h et samedi 9h-12h
Permanence Maire / Adjoints : samedi matin 10h-12h ou sur rendez-vous
Bibliothèque municipale : horaires d'ouverture de la mairie - Accueil par Aline le vendredi (fond renouvelé 3 à 4 fois/an)
.....



" De multiples projets en cours "

Nous voici déjà à l'aube d'une nouvelle année et, côté élus, nous entamons notre seconde partie de mandat. De multiples projets sont en cours et nous accapareront jusqu'en 2026.

Parlons tout d'abord d'urbanisme. Nous avons décidé de franchir le pas. En effet, notre carte communale n'était plus en conformité avec :

- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), document intégrateur réglemant le territoire de notre Communauté de Communes,
- les lois actuelles régissant l'urbanisme dont la récente loi Zéro Artificialisation Nette (ou ZAN) venant encore restreindre les possibilités d'urbanisation.

Nous avons confié l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme au Cabinet Julien DALLEMAGNE, basé à L'Arbresle (69). Une première réunion, concernant les bâtiments agricoles, a été conduite avec les agriculteurs, le 24 novembre dernier, en présence de la Chambre d'Agriculture. Une seconde réunion, concernant l'habitat, a été conduite en présence des services urbanisme de la DDT et de la Communauté de Communes.

Les travaux entre les membres de la Commission PLU et le Cabinet vont se poursuivre en janvier. Nous reviendrons vers vous dès que possible, via une réunion publique, où le nouveau contexte vous sera présenté et où chacun pourra s'exprimer. Nous savons le sujet d'autant plus sensible que le périmètre constructible sera extrêmement réduit. Rappelons que le PLU s'applique sur une période de 10 ans.

Autre projet en cours : la construction d'une nouvelle salle associative, à proximité de la Mairie. C'est le Cabinet H&N Architecture qui a eu le marché. Une première esquisse et chiffrages nous ont été transmis. Des ajustements vont être apportés au projet.

L'avenir d'un commerce à Biozat nous préoccupe également. Notre commune ne doit pas devenir une simple commune dortoir où n'existe plus aucun point de rencontre. Faire revivre ce quartier de Biozat me tient particulièrement à cœur. Nous nous attelons à la tâche en espérant qu'un projet voit le jour en 2024 !

J'en profite pour remercier nos différents partenaires (Etat, Région, Département, Communauté de Communes) pour leur soutien à nos investissements. Sans eux, effectivement, peu de projets verraient le jour !

Signalons la bonne santé de notre Communauté de Communes dont le développement économique est en plein essor. De multiples entreprises s'installent ou s'agrandissent dans les zones économiques de Gannat, St-Bonnet de Rochefort et St-Pourçain sur Sioule. A la clé, plusieurs centaines d'emplois créés sur notre bassin dans les années qui viennent.

Sur le plan social, nous vous proposons plusieurs démarches pouvant vous aider dans votre quotidien : une complémentaire santé citoyenne, à laquelle quelques uns d'entre vous ont déjà adhéré ; une formation numérique assurée, une fois par mois, par plusieurs bénévoles de la commune. Je n'oublie pas, non plus, le rôle très important de la Bibliothèque et du Club du 3^{ème} âge, respectivement pilotés par Aline et Françoise, qui jouent un rôle très important contre la solitude. Merci à tous !

Et pour être complète, je vous rappelle que la Communauté de Communes met à votre disposition les équipes de France Services pour vous aider dans vos démarches administratives. Notez cependant, qu'à compter de janvier, la permanence itinérante se tiendra à la Mairie de Charmes et non plus à Biozat. Mais cela reste tout à fait accessible !

Un autre sujet est à l'étude : celui d'une installation photovoltaïque à des fins d'auto-consommation collective. Le premier objectif est de réaliser quelques économies sur la facture d'électricité de l'ensemble des bâtiments communaux.

Côté entretien de la commune, après l'école qui est désormais bien rénovée dans son ensemble, deux de nos bâtiments communaux « phares », la Mairie et la Grange, ont connu une embellie notoire. Les espaces extérieurs de proximité, dans le bourg et les hameaux, sont désormais entretenus par Fredy, seul aux manettes. Nous le remercions pour son engagement. Une aide ponctuelle lui a été apportée durant l'été. Pour les chemins ruraux, et les haies, nous avons fait le choix de sous-traiter le travail, avec, au final, de substantielles économies pour la commune. Nous avons conduit notre programme de voirie annuel (tout était sur Martinges, cette année) et plusieurs chemins ruraux seront rénovés en cours d'hiver.

Notre école fonctionne bien avec toujours plus de 100 élèves, même si un léger tassement des effectifs semble s'amorcer. Nous devons rester vigilants sur le sujet.

Côté population de la commune, nous avons eu la joie d'accueillir une dizaine de naissances ; malheureusement, quinze décès sont à déplorer, certains, bien trop jeunes pour partir ! Nous renouvelons nos pensées aux familles endeuillées. Le dernier à nous quitter est René Chabrier, très engagé par le passé dans la vie de la commune, notamment comme ancien Chef de Corps des Sapeurs Pompiers et ancien combattant d'Algérie, sans oublier la chasse, sa grande passion.

Les associations biozatoises ont retrouvé leur dynamisme. Notre fête patronale a connu, encore une fois, un beau succès cette année. Merci à tous les bénévoles qui s'associent à l'équipe communale pour le maintien de ce week-end traditionnel.

Nous vous invitons à participer à deux prochains rendez-vous :

- **vendredi 12 janvier** à 19h à la Grange : Vœux du Maire,
- **samedi 13 janvier** à 14h : tri des noix récoltées à l'automne.

Permettez-moi, enfin, de vous souhaiter à tous une très bonne année 2024 !

Noëlle Seguin

Le travail à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est en route

Comme signalé dans notre précédent bulletin, rappelons que notre démarche découle tout d'abord des panoplies de lois en matière d'urbanisme (ZAN ou Zéro Artificialisation Nette, Grenelle, ALUR, SRU...) qui traduisent les documents supérieurs s'imposant à notre propre PLU :

- **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), comme son nom l'indique, à l'échelle de la Région,
- **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), à l'échelle de la Communauté de Communes.

Quel projet pour notre commune ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui régleme les droits à construire sur l'ensemble du territoire communal. Il envisage l'avenir de la commune et doit permettre la réalisation du projet urbain communal.

Le raisonnement change : l'offre est ajustée aux besoins, encadrés par les documents précédemment cités et donc imposés.

Rappelons qu'un PLU engage la commune sur **une période de 10 ans**. Une révision peut aussi être déclenchée en cours de vie du document si le besoin était avéré en regard d'un projet donné.

Nous ne devons pas vivre ce changement comme une contrainte mais au contraire en faire un atout pour nous projeter sur ce que nous voulons vraiment de notre village.

Lorsque nos travaux auront un peu avancé, nous organiserons une réunion d'échanges avec les habitants afin de partager les idées émises. Un cahier de concertation est d'ores et déjà ouvert en mairie où vous pouvez mentionner vos remarques.

Rappel de quelques grands principes

Le Code de l'urbanisme fixe sept principes que le PLU doit prendre en compte



Qui sont les acteurs du PLU ?



Le contenu du PLU



Le rapport de présentation

Document explicatif

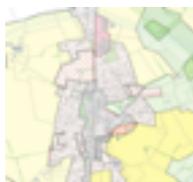
Il comprend un diagnostic du territoire permettant d'en identifier les enjeux, de justifier les choix effectués et d'en évaluer les conséquences sur l'environnement.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Document politique

Il exprime le projet général des élus quant à l'avenir du territoire communal ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.



Le zonage et le règlement

Document réglementaire

- Le règlement graphique, qui délimite les différentes zones,
- Le règlement écrit, particulier à chaque zone,
- Les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'organisation de certains secteurs en devenir.

Les annexes

Documents informatifs

La procédure de PLU et la concertation

Délibération du conseil municipal

Phase d'étude :
Diagnostic, PADD, projet réglementaire

ARRET :
Délibération du conseil municipal

Consultation des personnes publiques associées

Enquête publique

APPROBATION
Délibération du conseil municipal

24/11/2023

Ouverture d'un cahier de concertation disponible en mairie.
Il sera alimenté tout au long de la procédure.

24/11/2023

Atelier de travail avec les agriculteurs
et les acteurs du territoire.

Hiver / Printemps 2024

Réunion publique.

Formation numérique

L'aventure numérique s'est poursuivie en 2023 pour nos 7 participants assidus.

Une fois par mois, notre équipe de formateurs et les participants ont plaisir à se retrouver dans une salle de la mairie pour partager et approfondir les connaissances dans l'utilisation des outils informatiques. Les thèmes abordés sont variés : utilisation d'un smartphone, initiation au traitement de texte, prise de RDV en ligne (ex : doctolib), démarches administratives via internet, les bonnes pratiques pour naviguer en sécurité sur internet...

Ces séances de formation sont, avant tout, un moment convivial intergénérationnel (le plus jeune formateur a 15 ans) où les formateurs prennent plaisir à échanger et partager leurs connaissances avec les générations qui découvrent ces nouveaux outils.



La lecture est un loisir qui fait du bien à tous et favorise les facultés cognitives

Pendant les vacances scolaires, nous accueillons régulièrement et avec plaisir des jeunes lecteurs en villégiature chez leurs grands-parents.

Merci à Louis, Gabrielle, Diégo, Julia, Naël et Malo de venir donner "un coup de jeune" à notre bibliothèque.

Merci aussi aux papys et mamies qui n'hésitent pas à se mettre à genoux ou même à s'asseoir par terre pour être à la hauteur des étagères réservées aux enfants. La complicité entre générations fait plaisir à voir.

Comme toujours, nous mettons tout en oeuvre pour satisfaire les uns et les autres. N'hésitez pas à nous contacter !

Nous avons un large choix d'ouvrages, il suffit de demander.

Nous vous attendons !

Complémentaire Santé Citoyenne

La Commune propose aux habitants de bénéficier d'un contrat de complémentaire santé porté par AXA, via une convention signée pour un an (délibération du 18 juillet 2023), renouvelable chaque année.

Une réunion d'information s'est tenue en mairie le 25 septembre dernier. Une vingtaine de personnes présentes ont pu recueillir les informations sur le principe de cette démarche et prendre un rendez-vous privé avec les responsables du dossier.

Rappelons qu'une réduction permanente de 25 % est proposée aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus,
- travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- fonctionnaires (agents publics titulaires),

Une réduction permanente de 15% est proposée pour tous les autres habitants.

Au-delà du bénéfice financier potentiel, vous disposez d'un interlocuteur « en chair et en os » (et non pas d'une simple plateforme) qui vient vous visiter à domicile si vous le souhaitez et vous assiste dans le fonctionnement de votre contrat.

Vous êtes d'ores et déjà 16 personnes à avoir choisi de bénéficier de ce contrat.

Si vous souhaitez, à votre tour, faire challenger votre propre contrat (sans obligation), n'hésitez-pas à contacter les interlocuteurs Axa mentionnés ci-dessous :

M. MEUNIER Gilles 06 80 07 33 36

M. ROUSSET Jérôme 06 09 16 08 33

Nous vous rappelons que la commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et n'a aucun rapport financier avec la structure retenue, ni avec les usagers pouvant contracter avec l'organisme.



Un commerce à Biozat. Où en est-on ?

Depuis un an déjà, le Voltigeur a fermé ses portes.
Que s'est-il passé depuis ?

Il a tout d'abord fallu attendre la clôture de la liquidation. Nous avons ensuite lancé une enquête auprès de la population durant les mois de juillet et août dernier. Vous en retrouverez les principaux éléments dans les pages suivantes.

En septembre, les murs ont été officiellement proposés à la vente. Auparavant, quelques élus avaient visité les lieux.

La commune ne s'est pour l'instant pas positionnée pour faire une offre à la propriétaire, même si des contacts réguliers sont entretenus. En effet, le souhait de la municipalité est de faire éventuellement porter cette acquisition par l'Etablissement Public Foncier, EPF Auvergne. Pour ce faire, la condition impérative est que la commune de Biozat soit adhérente à l'EPF Auvergne. Or, cette adhésion, votée au Conseil Communautaire du 22 juin 2023, via l'adhésion de la Communauté de Communes dans son ensemble (7 communes étaient déjà membres) attend toujours sa validation sur le bureau de la Préfète de Région... Nous regrettons fortement cette inertie. Le rachat de la licence, pour sa part, est toujours « dans les tuyaux » des notaires et n'est pas totalement contractualisé, malgré de multiples relances.

Donc, le temps passe et rien ne peut se faire... pour l'instant. Souhaitons que la situation se débloque début 2024.

En parallèle de l'estimation financière du bien, nous devrions pouvoir prétendre à un dispositif d'accompagnement à l'installation d'un dernier commerce en milieu rural. Aide d'ailleurs étendue à l'agencement des locaux et acquisition de matériel professionnel par le gérant potentiel. Et là, c'est encore une autre étape : trouver la « bonne » personne, accueillante, qui ne rechigne pas à faire des heures et à assurer de multiples services.

Nous solliciterons les services de la Chambre de Commerce, la démarche « SOS Villages » ou toute autre approche pouvant nous aider à capter « la perle rare ».

Tentons de ne pas nous décourager pour maintenir un point de vie essentiel pour notre commune !

Zones d'accélération des Energies Renouvelables

Une nouvelle loi du 10 mars 2023, dite d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, prévoit que les communes doivent désormais définir des zones prioritaires pour des projets d'installation de diverses productions d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éolien, géothermie, méthanisation, hydroélectrique). Dans cette enquête lancée par l'Etat, sont seulement concernées les installations terrestres. Il n'est donc pas question d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures.

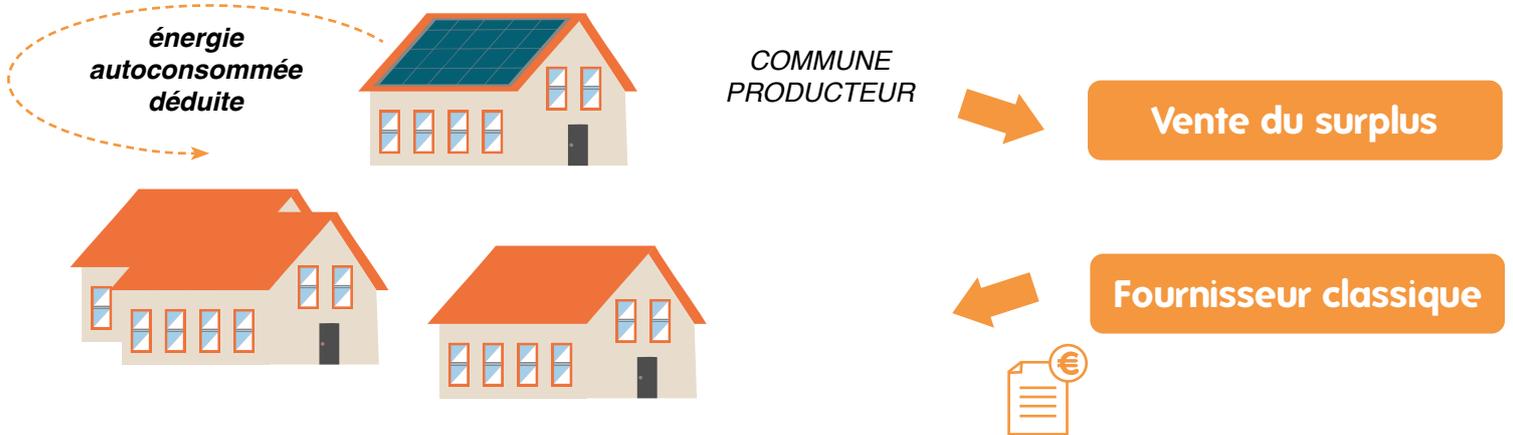
Le Conseil Municipal a estimé que le contexte de la commune n'était pas favorable au développement de telles énergies. Un argumentaire explicatif de cette prise de position a été remis aux services de l'Etat et de la Communauté de Communes et mis à disposition des habitants via la diffusion des comptes-rendus de Conseil Municipal. Une compilation de l'ensemble des données communales sera réalisée par la Communauté de Communes et communiquée aux habitants du territoire qui pourront émettre un avis.

Nous vous tiendrons informés sur la procédure à suivre.

Photovoltaïque – Réflexion sur un projet d'autoconsommation collective patrimoniale

Schéma d'une opération patrimoniale (collectivité seule)

Source : Auvergne Rhône-Alpes
Energie Environnement



BÂTIMENTS PUBLICS CONSOMMATEURS

Distance max de 2 km entre bâtiments (sauf dérogation à 20 km)

La Commission d'Action Sociale n'oublie pas les aînés de la Commune

Une soixantaine d'habitants ont bénéficié d'un bon de Noël (à valider auprès de commerçants locaux) ou d'un colis de friandises.

Les personnes accueillies en Ehpad ou autre foyer ont été visitées.

Aimée Rousset, 96 ans, "**bon pied, bon oeil**", dans sa nouvelle résidence à Aigueperse.



De quoi s'agit-il ?

Produire de l'électricité sur des panneaux en toiture sur le seul bâtiment communal pouvant recevoir des panneaux (hors périmètre ABF) et récupérer l'électricité produite pour couvrir une partie des besoins de l'ensemble des autres bâtiments communaux : groupe scolaire (2 groupes de bâtiments), Grange, Mairie et nouvelle salle en cours de construction (soit 5 corps de bâtiments au total).

Le projet est actuellement à l'étude (SDE 03).

En regard de la faisabilité économique (temps de retour sur investissement), nous pourrions lancer le projet sur 2025/2026.

L'enjeu est également de bien dimensionner le projet, en regard de nos besoins, afin de minimiser les surplus d'électricité à revendre.

Le projet de nouvelle salle associative se construit

Le cabinet vichyssois H&N Architecture a été retenu pour la réalisation du projet. Une première esquisse nous a été livrée.

Cependant, les chiffrages méritent une nouvelle réflexion afin de rester dans une enveloppe raisonnable.

Notre objectif est d'être en mesure de déposer les dossiers de financement à nos différents partenaires (Etat, Département, Région) dans les délais impartis (date butoir : 15 février).

Achetez local !

EARL Deschamps

Agriculture - Maraîchage

ENDIVES & POMMES DE TERRE

Vente à la ferme les jeudis à Biozat



Anthony : 06 24 77 34 40

Vincent : 06 50 75 22 83



Le Cinq Mars

Plats cuisinés

Les mercredis de 17h à 20h
Place de l'église



04 73 63 64 16
avec ou sans
réservation

Retrouvez les menus
proposés sur sa page

facebook



LE CINQ MARS

RESUME d'enquête

ENQUÊTE SUR LES COMMERCE

LEZARD

Rappel : Le questionnaire a été déposé début juillet dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune, soit 390 résidences principales et une dizaine de résidences secondaires.

En date du 6 septembre, 87 réponses sont parvenues en mairie soit un taux de réponse d'environ 22 %.

Nous vous livrons ci-après les principaux éléments de réponse. (Toutes les personnes n'ont pas nécessairement répondu à toutes les rubriques). Merci à tous ceux qui ont participé à cette enquête.

L'épicerie est plutôt vue comme un **dépannage** : l'ensemble des produits proposés intéresse moyennement (45 %) ou pas du tout (19 %).

Cependant, les personnes très intéressées par l'ensemble des produits totalisent 36 % des réponses. Par ailleurs, pour 62 d'entre vous, soit 71 % des personnes qui ont répondu au questionnaire, la mise à disposition de produits locaux serait un plus.

90 % d'entre vous souhaiteraient un dépôt de pain, 58 personnes estiment qu'un espace alimentation-boulangerie plus grand serait plus attractif.

Les services de Colis (73 % très intéressés par Relais Colis) et de la Poste (62 % très intéressés) sont largement plébiscités.

Les jeux ou le point de retrait d'espèces sont moins attendus.

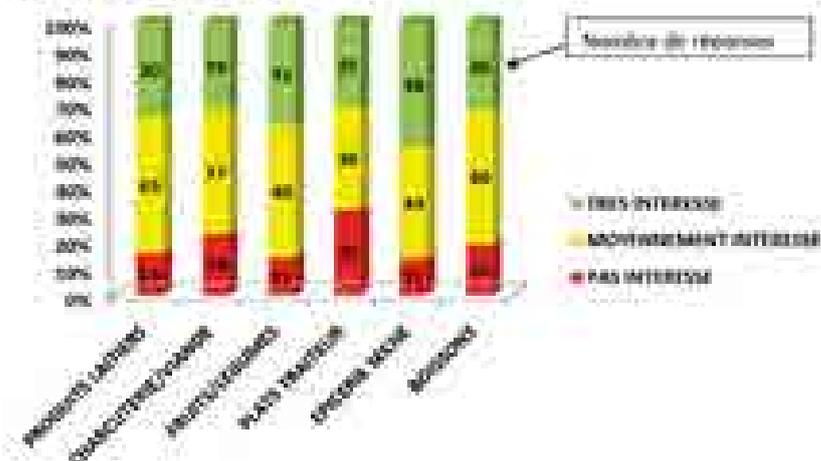
Un bar seul intéresse peu de monde (15 % très intéressés).

L'ajout de restauration rapide à la faveur de 38 % des réponses.

50 % se disent très intéressés par la formule bar/épicerie ouvriers.



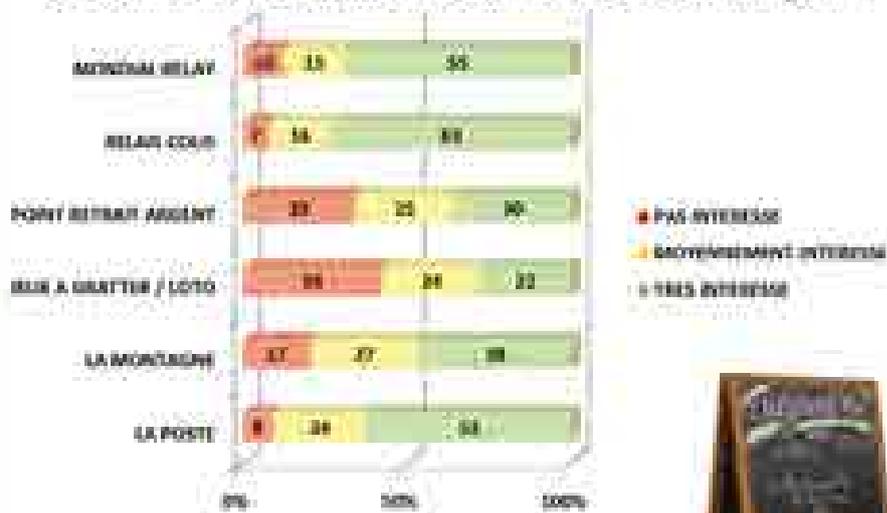
1 - Alimentation



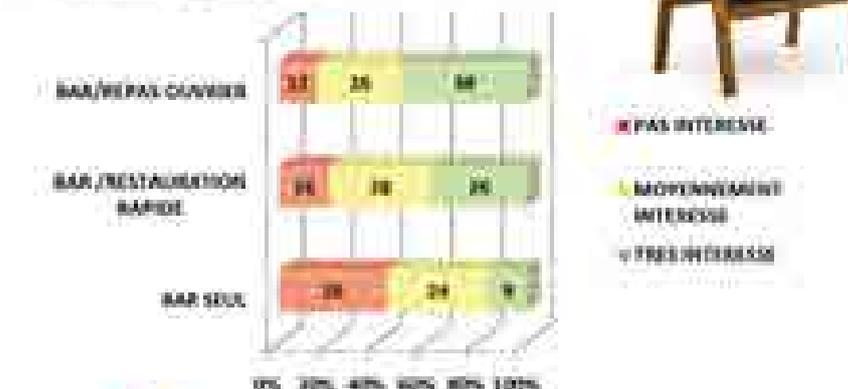
2 - Boulangerie



3 - Point Poste / Presse / Jeux / Colis / Retrait argent



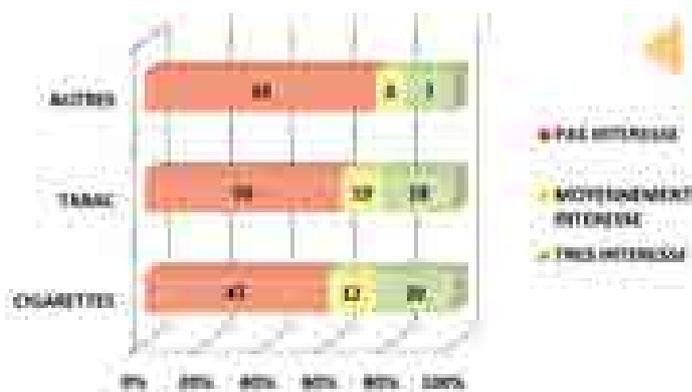
4 - Débit de boissons



Les fumeurs sont visiblement moins nombreux.

La grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire n'est pas intéressée (62 %) ou moyennement intéressée (14 %) par tabac et cigarettes. Au final, 24 % seulement sont intéressés par la vente de tabac/cigarettes.

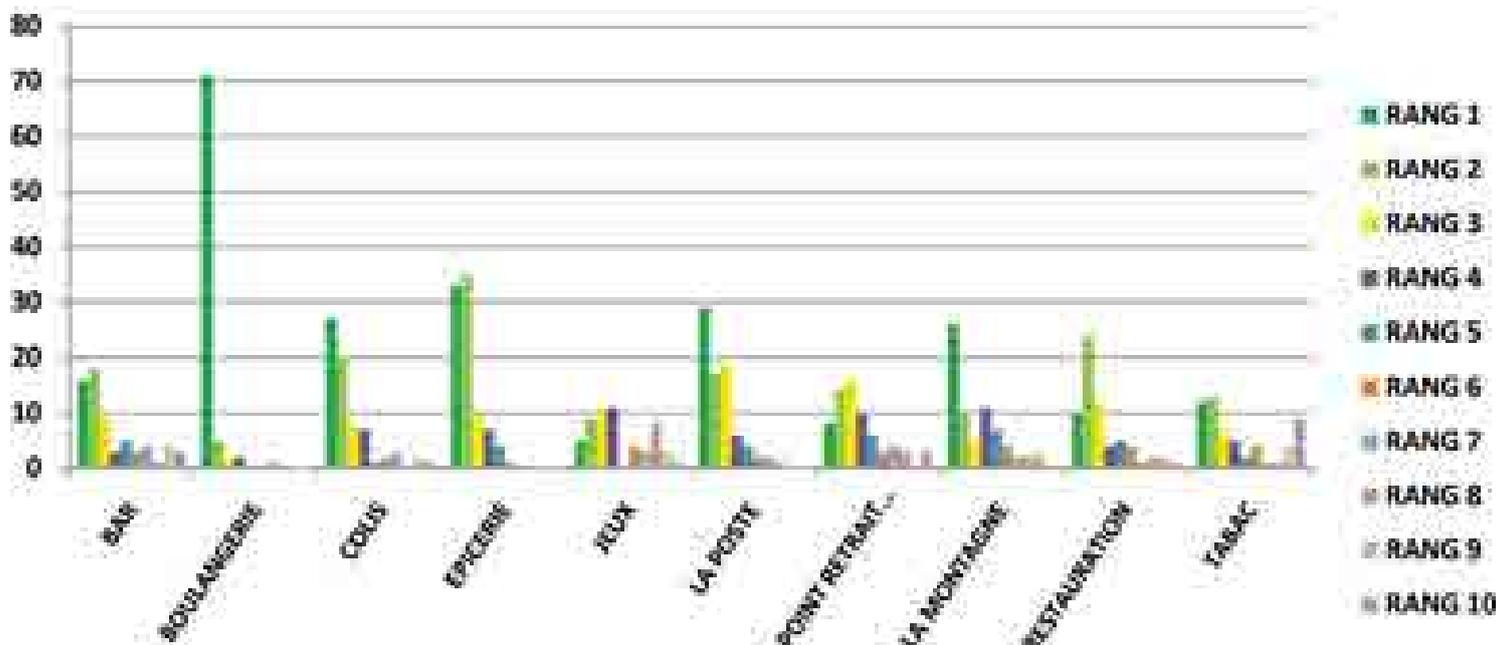
5 - Tabac



Classement des différents services attendus

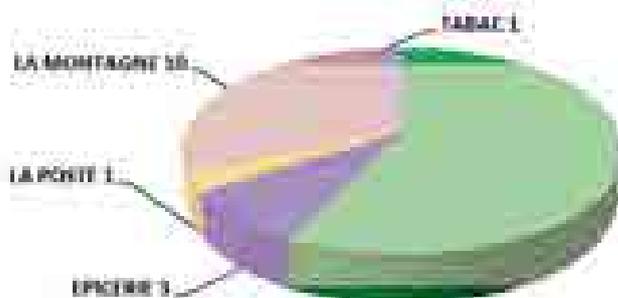
71 personnes (82 %) placent la boulangerie au 1^{er} rang. L'épicerie arrive en second avec 38 %. La Poste vient en suite avec 33 %, les Coils avec 31 %, la Montagne avec 30 %. Bar et Restauration cumulée totalisent 30 %.

Si l'on considère Rang 1 et Rang 2 (intérêt marqué) : la Boulangerie arrive toujours en tête avec 87 %. L'épicerie passe à 70 %. Les coils totalisent 54 %, la Poste 53 %, la Montagne 41 %, le bar et la restauration, chacun à 39 %, le tabac 29 %, un point retrait espèces 25 % et enfin, les jeux 16 %.

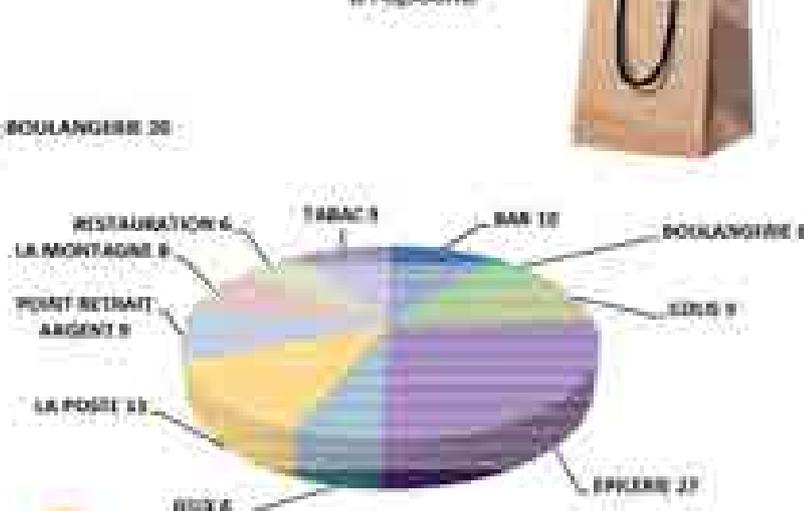


Rythme de fréquentation du commerce : les personnes viendraient pour de multiples achats

30 personnes déclarent envisager de venir 1 FOIS/JOUR pour le pain.



27 personnes 1 FOIS/SEMAINE à l'épicerie.

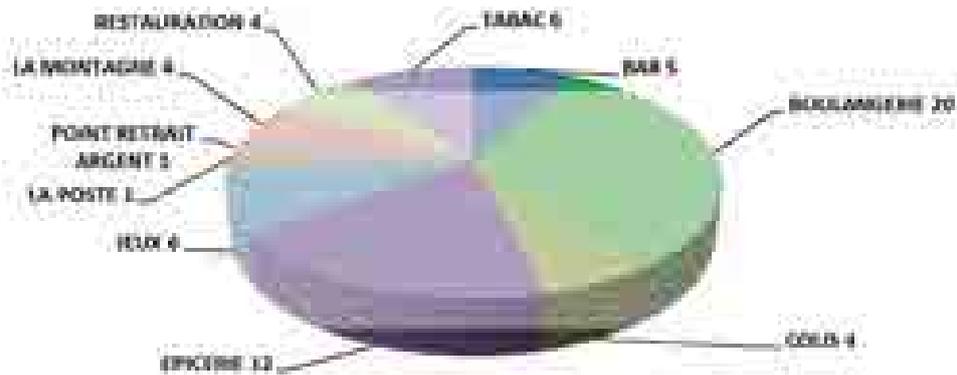


Suggestions diverses

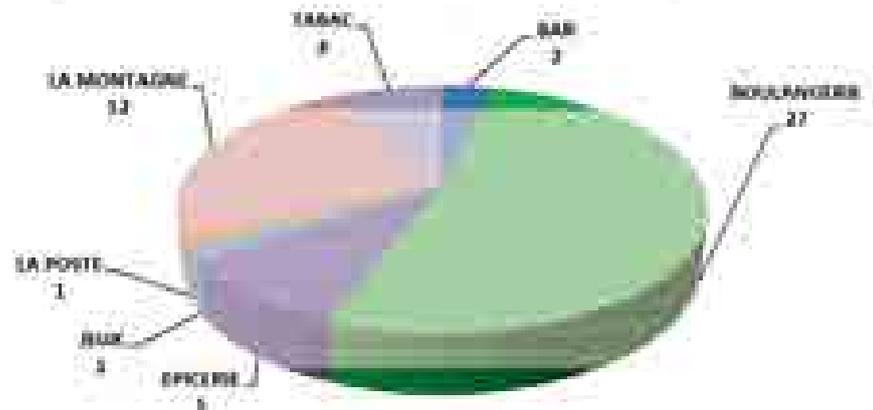
Plusieurs personnes font part d'attentes pas nécessairement formulées dans le questionnaire :

- Point primordial : le gérant du commerce doit être « commerçant » et agréable, chaleureux (3)
- Lieu de vie et de rencontre, café « papote », rencontres en soirée sur divers sujets, lieu convivial (5)
- Horaires d'ouverture correspondant aux heures de garderie et école
- Il faudrait revigorer le local et moderniser l'offre (terrasse, formules, animations, ...)
- Organisation de soirées / concerts, soirée à thème avec restauration (apéro/dînette) (7)
- Bières locales et artisanales
- Intérêt marqué par produits locaux en produits laitiers, fromage à la coupe charcuterie, fruits et légumes (5) ; en bref, un petit marché local avec produits locaux
- Des produits bio seraient un vrai plus (2)
- Privilégier un stock d'alimentation attractif à un bar peu fréquenté
- Bar peu fréquenté mais évoluer en coin dégustation en terrasse : version canette pour les boissons (libre service) et snacking (bouillangerie)
- Dépôt de gaz, timbres, petites annonces
- Accès internet pour certaines personnes (spéc. notamment)
- Terminal de paiement des impôts, de la cantine ou de la garderie (service public)
- Presse : revues pour enfants notamment, la Montagne le dimanche, autres magazines (3)
- L'unique commerce doit tout simplement subsister ! (2)

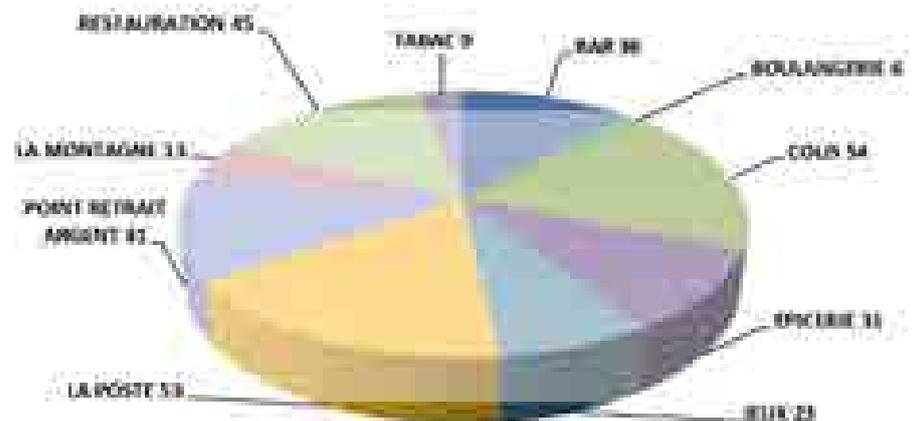
20 personnes déclarent envisager de venir 2 FOIS/SEMAINE, pour le pain en priorité



27 personnes : PLUS DE 2 FOIS/SEMAINE, drainées par le pain



Le plus grand nombre déclare envisager de fréquenter le commerce de façon ALEATOIRE. Les services Coils, Poste, Point Retrait Espèces, Restauration arrivent en tête. Bar et Épicerie sont loin derniers.



Et enfin, certaines personnes ne consommeront aucun des services suivants





Valentin Bigay, vainqueur U15 du cyclo-cross de Montbeton

Valentin, toujours en selle !

En janvier 2020, nous vous avons relaté les performances de nos deux jeunes adeptes du vélo, Valentin et Axel. Le premier a grandi et fait toujours du vélo...

"Je m'appelle Valentin BIGAY. Je suis élève de 4^{ème} au Collège de GANNAT et fais partie du Club de l'Avenir Cycliste Cussétois.

Actuellement, je suis minime (U15) et j'alterne les courses sur route (de mars à septembre) et les cyclo-cross (de septembre à février).

J'ai fait un bon départ de saison au cyclo Inter-régions de VIVIERS (07) où je termine 11^{ème}. Puis j'enchaîne une victoire à la 23^{ème} édition du cyclo-cross de MONTBETON (Cusset), le 7 octobre dernier.

J'ai connu, aussi, d'autres épisodes plus douloureux avec chute ou ennui mécanique. Mais, malgré toutes ces péripéties, j'ai réalisé deux podiums supplémentaires (2^{ème} et 3^{ème} place), ainsi que deux places en 4^{ème} et 9^{ème} position.

Il me reste 5 cyclo-cross dont 2 importants, le Championnat AURA à Issoire puis l'OPEN de France à BOURBON LANCY..."

Les Jeunes peuvent bénéficier d'une aide au permis de conduire

AIDE À SOLLICITER AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Aide de 200 €

pour tous les jeunes de 18 ans résidant en Auvergne-Rhône-Alpes et étant inscrits dans une auto-école de la région.

Titulaires du Pass'Région (cumulable avec l'aide ci-contre)

- **200 €** en contrepartie de la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 35 h.
- **500 €** en contrepartie de la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80 h. ainsi que pour les sapeurs-pompiers volontaires et les cadets de la gendarmerie.
- **1 000 €** pour les brevetés jeunes sapeurs-pompiers

CHIFFRE CLÉ

36000 JEUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS PAR LA RÉGION DANS LE FINANCEMENT DE LEUR PERMIS DEPUIS LE LANCEMENT DES AIDES EN 2018.



POUR OBTENIR TON AIDE

Toi aussi, comme Maéva, demande ton aide en flashant ce QR Code, c'est simple et rapide !



Un conseil de proximité pour les questions logement

L'ADIL03, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier, apporte aux particuliers, professionnels et collectivités des informations juridiques, financières et fiscales sur toutes les questions en lien avec le logement, en toute neutralité et gratuité. Une équipe de 3 conseillers juristes est à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations, l'Adil contribue ainsi à l'accès de tous à l'information.

Que vous soyez locataire, propriétaire, professionnel, accédant à la propriété, vous bénéficierez d'un accompagnement et de conseils en consultation physique, par téléphone ou courriel sur :

- les rapports locatifs (loyer, droits et obligations des parties, bail, état des lieux, dépôt de garantie, congé...)
- l'amélioration de l'habitat (prêts, subventions ...)
- l'accession à la propriété (diagnostics, plans de financement personnalisés en fonction du projet d'achat ou de construction...)
- la fiscalité immobilière (revenus fonciers, taxes, investissement locatif ...)
- les diagnostics obligatoires (performance énergétique, amiante...)
- les relations de voisinage (mitoyenneté, servitudes ...)
- les situations de non décence et d'habitat indigne (insalubrité, droit des occupants...)
- l'urbanisme (autorisations de construire ...) ...

Venez rencontrer un conseiller-juriste pour avoir accès aux dernières informations logement et bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la gestion de votre bien en location, pour connaître les aides à l'amélioration énergétique de votre logement ou pour adapter votre salle de bain, pour gérer un conflit de voisinage, pour être éclairé sur vos charges de copropriété... autant de réponses à des questions qui peuvent se poser au quotidien

L'ADIL 03 étant présente sur 3 centres et 11 permanences, vous trouverez toujours un point d'information proche de chez vous.

Centre le plus proche : 9 Place Charles de Gaulle à VICHY /
Email : contact@adil03.org

Permanence la plus proche : Gannat chaque jeudi de 14 h à 17 h à la Maison des Services

Votre juriste référent sur le secteur – Fabien RICHER



Vous pourrez retrouver les horaires et l'ensemble des lieux de permanence sur le site www.adil03.org, ainsi que des informations utiles, des outils de calculs, de la documentation experte, notamment des dépliants pour chaque thème, les études et notes de l'Observatoire Départementale de l'Habitat



03

Allier

CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Prenez le temps de la réflexion avec le CAUE !

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association qui accompagne gratuitement les communes et les particuliers dans leurs différents projets et sensibilise les professionnels, les élus et les particuliers à la qualité du cadre de vie.

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre habitat ?

Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ? Sur les atouts et exigences du terrain et de son environnement ?

Vous avez un projet personnel ou professionnel...

Dans le cadre des permanences ou lors d'un rendez-vous sur place, les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation

Pour préparer votre entretien, rassemblez un maximum d'informations :

plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger.

Prenez ensuite rendez-vous auprès du secrétariat, par téléphone ou par mail ou bien consultez le site internet : www.caue03.com.

Des fascicules, guides et fiches techniques sont également disponibles en téléchargement gratuit.

Le secrétariat du CAUE est ouvert tous les jours de 9h à 17h, au 14 rue de Decize à Moulins.

Pour nous contacter : 04 70 20 11 00 ou contact@caue03.fr

Incivilités à répétition... dues à des chiens

Il ne se passe pratiquement pas une semaine sans que la Mairie soit interpellée au sujet de problèmes liés aux chiens. **De multiples cas :**

- **Divagation sur la voie publique** : le réflexe est souvent d'attraper le chien et de le conduire à la mairie... ou chez le maire. Nous ne sommes pas la SPA ! Souvent, le chien a un collier sur lequel figure le numéro de téléphone de son maître. Il suffit de l'appeler.
- **Dégâts collatéraux** : à 2 semaines d'intervalle, les 5 et 11 novembre, un élevage de poules et un magnifique dindon qui faisait la joie des enfants (illustration de la dernière page de notre précédent bulletin), ont été sauvagement tués. Cette situation est plus grave. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Pas vu, pas pris...
- **Aboiements** dans certains quartiers qui indisposent les riverains, source récurrente de litige entre voisins.
- **Chien non tenu en laisse** qui cherche à faire connaissance avec une vieille ânesse, de façon un peu rude.
- **Déjections canines** régulières sur le trottoir, devant la propriété de particuliers.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler quelques règles :

Un chien en liberté, livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui. C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation.

Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre, par peur, une personne qui souhaiterait le récupérer ou encore s'attaquer à d'autres animaux.

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encourt à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est tout simplement interdit de laisser divaguer les animaux domestiques, sous peine d'amendes.

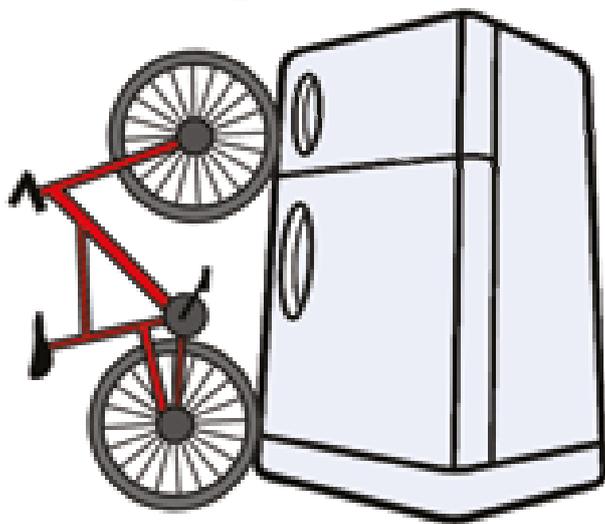
Côté aboiements, nous vous encourageons à un dialogue bienveillant avec votre voisin...

Pour résumer, nous en appelons à un peu de civisme et de respect de chacun !

ENCOMBRANTS - ÉPAVES

Année 2024

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.



LES ENCOMBRANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la ferraille

- >> Matériel agricole, remorque, petit tracteur
- >> Ferrailles diverses
- >> Bidons et pots métalliques VIDES
- >> Chaudières, poêles à bois
- >> Grillage, fils de fer et barbelés
- >> Sommier, matelas à ressorts
- >> Mobiliers métalliques et fenêtres métalliques sans vitrage

- Equipements électriques et électroniques

- >> Frigos, cuisinières, lave-linge, lave-vaisselle, téléviseurs, ordinateurs...

- Engins avec ou sans moteur + divers

- >> Mobylettes, remorques, vélos, scooters, tondeuses, micro-tracteur, motoculteurs, pneus voiture sur jantes...

CONSIGNES

Les objets encombrants et épaves sont à déposer à l'extérieur de l'habitation, accessible au personnel de collecte, en-dehors des lignes électriques ou téléphoniques, des arbres, non apposés contre un mur et sans danger pour la circulation. Ils doivent être impérativement sortis la veille de la collecte.

A BLOZAI,
les encombrants et épaves automobiles
seront collectés

le jeudi 18 juillet 2024

Contactez votre mairie pour tout
renseignement et pour vous inscrire



Êtes-vous sûr de
vouloir les jeter ?
Associations, recyclerie,
ou vente permettent de
donner une seconde
vie à vos objets !



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Parlez-moi
Pocket

LES NOUVEAUTÉS EN DÉCHETTERIES

Actus

BADGE OBLIGATOIRE



A partir du 2 janvier 2024, il sera obligatoire d'avoir son badge pour accéder aux 15 déchetteries du SICTOM.

Vous pouvez effectuer votre demande via notre site Internet : www.sictomsudallier.fr puis «les déchetteries» et «badge déchetteries».

Le badge est ensuite adressé par courrier dans un délai d'un mois environ.



Votre badge vous donne accès à l'ensemble des déchetteries du SICTOM Sud-Allier. Nous ne délivrons gratuitement qu'un badge par foyer.

En cas de perte, vous pouvez demander la réédition d'un badge, par courrier accompagné d'un chèque de 10€ à l'ordre du Centre des Finances Publiques.



Si vous souhaitez percer votre badge pour l'accrocher à un porte-clés, veillez à ne pas perforer la puce... votre badge serait alors inutilisable.

24 PASSAGES ANNUELS



Depuis 2023, l'accès en déchetterie est limité à **24 passages par an**. Pour rappel, chaque foyer se rend en moyenne 6 fois/an en déchetterie.

Une dérogation peut être établie, sur demande auprès du SICTOM, pour tenir compte des cas particuliers de certains usagers non professionnels.



Pour économiser des trajets et gagner du temps, pensez à organiser vos déchets chez vous en les séparant par catégories. En cas de doute sur la destination de certains produits, le gardien de déchetterie est à disposition pour vous orienter.

DÉCHARGEMENT



Si vous avez des objets encombrants et/ou lourds à déposer en déchetterie, vous les avez certainement chargés avec de l'aide... Merci de prévoir également de l'aide pour les décharger à la déchetterie !

La mission première des gardiens de déchetterie est d'orienter les usagers vers les bennes appropriées. Ils n'ont pas pour fonction de décharger les véhicules mais peuvent occasionnellement apporter leur aide.

NOUVELLES FILIÈRES



De nouvelles filières arrivent dans vos déchetteries à partir de novembre 2023.

Jeux et jouets : les jouets, jeux de plein air et jeux de société seront désormais triés. Les jouets présentant des piles ou composants électroniques seront néanmoins toujours collectés avec les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Articles de bricolage et de jardin : le matériel de bricolage, dont l'outillage à main et les produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin seront aussi triés à part. A l'instar des jouets, les appareils contenant des composants électroniques seront triés avec les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Articles de sport et de loisirs : ces derniers feront aussi l'objet d'un tri à part. Il peut s'agir de trottinettes, cycles, ballons, casques, skis, tables de ping-pong, planches de surf...

Jusqu'à présent la plupart de ces objets étaient destinés aux encombrants. Ils ne faisaient l'objet d'aucune valorisation, étant enfouis. Ces nouvelles filières permettront de maximiser la part recyclée de ces déchets. Pour vos objets réemployables, pensez à leur donner une seconde vie.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr
04.70.45.51.67



La mairie prend un coup de jeune

Comme nous vous l'avions annoncé, après les rénovations intérieures qui se sont étalées sur plusieurs hivers, l'extérieur, à son tour, a été rafraîchi. La façade, tout d'abord, avec reprise des fissures et peinture. Les volets ont également été repeints.

Ceux de l'étage (toujours d'origine) ont été refaits à neuf par l'entreprise Chaucheprat. De nouveaux volets ont également été rajoutés à l'étage, sur la façade avant, habillant ainsi la totalité du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux ont totalisé 35 858 € HT.

Ces travaux ont été subventionnés pour partie par :

- le Département (dispositif Solidarité) : 5 000 €,
- le Fonds de Concours de la Communauté de Communes : 7 892 €,
- une partie de la subvention DETR perçue sur notre programme « Gros entretien de bâtiments » étalé sur 3 ans (salles de classe, grange et mairie) : 1 539 €.

Réfection façade (Conor)	23 724 €
Sablage pierres (Montgiraud)	3 758 €
Nouveaux volets + peinture (Chaucheprat)	3 979 €
Peinture volets existants (Cusset Décapage)	1 662 €
Peinture extérieur fenêtres (Conor)	2 735 €



Le programme voirie enfin terminé

Après une première tranche de travaux réalisée en mai, les travaux se sont enfin terminés début décembre.

Ce programme s'élève à 59 154 € HT financés à 30 % par le Conseil Départemental.



Dressons un récapitulatif des travaux (€ HT) réalisés à la Grange depuis 1 an :

Châssis nouvelles fenêtres en alu sur portail en bois (AZ Ouvertures)	2 150 €
Renouvellement portes chaufferie et toilettes (AZ Ouvertures)	4 970 €
Isolation intérieure 2 portails bois (Chaucheprat)	3 628 €
Réfection façade (Mongiraud)	41 022 €

La Grange embellie

Nous avons programmé depuis 2 ans la reprise des joints des murs extérieurs de notre salle polyvalente. L'épisode de grêle de l'an dernier nous avait obligés à reporter les travaux.

Le chantier est désormais terminé et donne fière allure au bâtiment. Les portes côté Est (toilettes et chaufferie) ont été renouvelées.

Restera à réaliser, en régie, aux beaux jours, le rafraîchissement extérieur (ponçage et lasure) des 2 grands portails en bois.



Soit un total de 51 770 €.

Les 2 portes récemment changées n'étaient pas comprises dans les dossiers de demandes de subvention déposés antérieurement.

Les diverses aides ont donc concerné un total de travaux de 46 800 € subventionnés à 80 % respectivement par :

- L'Etat : aide DETR (35 %) soit 16 380 €,
- le Département (30 %) soit 14 040 €,
- la Région (15 %) soit 7 020 €.



Trois chemins restent à faire

Les devis de l'entreprise Piroux ont été acceptés pour le chemin des Vergers, le Chemin des Fanges et celui du Bois de la Chèvre (côté propriété Guy Mayet).

Les travaux sont en attente et seront réalisés dès que la météo le permettra. Ces travaux s'élèvent à 6 554 € HT.

Le chemin des Ravières, en limite des communes de Biozat et Charmes, sera réparé en collaboration avec la commune de Charmes. Un devis est en cours.

Entretien de la commune

Depuis le départ de Didier, nous avons fait le choix de rester avec un seul employé communal.

Fredy organise ses journées, en bonne collaboration avec ses élus référents. Nous le remercions pour son engagement au service de tous. Bien sûr, en période de forte pousse, cet été, du personnel contractuel est venu en soutien. Yves et Joël, adjoints, lui apportent aussi ponctuellement un coup de main pour les travaux ne pouvant s'assurer seul. Par ailleurs, des bénévoles sont intervenus à plusieurs périodes dans le cimetière et je les en remercie. En parallèle, nous avons sous-traité un certain nombre de travaux (broyage de chemins et de haies, busage).

Au final, la comparaison des années 2022 et 2023 se traduit par une économie financière pour la Commune dépassant 20 000 euros.

Profitons-en pour rappeler que chaque riverain est censé entretenir son pas de porte !

Plus de 100 enfants sont accueillis

103 élèves ont fait leur rentrée cette année. Nous comptons un enfant de plus en maternelle depuis le 18 décembre.

Merci à Jean-Marc SABATIER, photographe, PETIT BOUT CHOU à Gannat pour ces jolis clichés.

24 PS-MS : Lilian Lavergne / Laurène Delaigue
10 PS + 14 MS



Encadrement des élèves

Un changement est observé au niveau des enseignants : Jessica Bechti est remplacée pour l'année entière par Fatine Bayahia.

Le personnel de l'école n'a pas changé depuis la rentrée : Nathalie Connard, Gaëlle Girmond, Béatrice Guillaume, Cécile Lafontaine et Charlotte Pelletier, en contrat até jusqu'en février 2024.

21 GS-CP : Fatine Bayahia
10 GS + 11 CP



La municipalité a achevé la rénovation intérieure des bâtiments et réalisé quelques aménagements.

Après avoir vitrifié le parquet et repeint les 2 classes de primaire l'année dernière, ce fut au tour de la salle de jeux et de la classe de CP et GS d'être rafraîchies, au cours des vacances de printemps et grandes vacances.

21 CE1-CE2 : Aurore Delorme
15 CE1 + 6 CE2



Pas ailleurs, une sonnette a été installée au niveau d'un des portails afin que les enseignants puissent percevoir les demandes d'accès depuis 2 bâtiments différents.

Un dispositif anti-pince doigt a également été déployé en maternelle.





18 CM2
Rodolphe Quintin

**À noter
sur votre
agenda dès
maintenant :**

Le spectacle
et la kermesse
de l'école 2024
auront lieu
à la Grange le
samedi 25 mai
à partir de 14h.

Plusieurs projets s'étalent sur l'année.

PROJET SCULPTURE BOIS : la classe des CE1/CE2 est inscrite dans un projet de 10 séances de créations avec un artiste plasticien. Ils pourront créer un objet et le garder. Ils réaliseront aussi une fresque commune qui sera ensuite exposée à l'école. Les matériaux bois seront offerts par l'entreprise Blozat Bois.

INCORRUPtibles : livres déjà reçus dans les classes.
Voir au mois de mai 2024.

LIRE ET FAIRE LIRE : mise en place en PS/MS à partir du mois de novembre. Mme BAGGIO interviendra en classe de PS/MS.

PSISSE : les séances de natation auront lieu pendant le 1^{er} semestre de cette année scolaire, les vendredis de 15h à 15h40 à la piscine de Gannat pour toutes les classes à tour de rôle.

Ecole apprenante

Du Lundi 28 au jeudi 31 Août 2023, Mlle Delorme Aurore et M. Quintin Rodolphe ont animé, avec respectivement 5 CE1 et 6 CM1 et CM2, un stage de remise à niveau, intitulé par le Ministère de l'Education Nationale "Ecole apprenante".

Cette reprise de l'école, une semaine avant leurs petits camarades, le matin seulement, a été très fructueuse, permettant de revoir des notions essentielles et de prendre confiance en soi pour une nouvelle et belle année scolaire qui s'annonce.

Très enthousiaste, Many, l'un des élèves concernés nous a déclaré : *"Je trouve ce stage très intéressant, il nous a permis de nous préparer pour notre entrée en 6^{ème}."*



Rencontre musique

Mardi 17 Octobre 2023, la classe de CM2 a assisté au concert du groupe Soléo dans le cadre du projet de liaison CM2/6ème.

Un projet ambitieux, liant nos élèves de CM2, la chorale du Collège Hennequin de Gannat et le groupe Soléo.

Un nouvel enrichissement culturel sur le thème du chant et des percussions corporelles qui donnera lieu à une production publique en fin d'année scolaire, n'en doutons pas, de très grande qualité !

Ceci, dans le cadre de la Convention d'Éducation Artistique et Culturelle (voir ci-contre).



La charte "Ma cantine – Mon terroir est signée"

Notre commune a signé cette charte avec la Communauté de Communes qui lance une expérimentation pour 6 mois d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. La livraison des produits et la facturation seront assurées par la Communauté de Communes.

Les menus de janvier devraient comporter de la viande de bœuf, volaille et porc et des yaourts produits localement. Béatrice et Cécile, nos cantinières seront aux commandes pour cuisiner les viandes, à leur guise, selon le type de morceaux fournis.

